

M2 Droit de l'environnement et de l'urbanisme : Droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme

Crédits

SEMESTRE 3	CM	Coef.	TD	Coef.	30	Type	Examens session 1		Examens session 2	
							Nature	Durée	Nature	Durée

UE APPROFONDISSEMENT DES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE

18

DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE DE L'ENVIRONNEMENT	20				5	OBLIGATOIRE	CC			Pas de seconde session
NATIONAL AND EUROPEAN ENVIRONMENTAL LAW	20				5	OBLIGATOIRE	CC			
DROIT DE L'URBANISME	20				5	OBLIGATOIRE	CC			
CONFERENCES D'ACTUALITE OU PROFESSEURS INVITES						OBLIGATOIRE				

ESPAGNOL			16		3	CHOISIR 1 MATIERE	CC		Pas de seconde session
ANGLAIS			16		3		Oral + CC		

UE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :

12

APPROCHE ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	12				2	OBLIGATOIRE	CC		Pas de seconde session
GENESE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	12				2	OBLIGATOIRE	CC		
DROIT DE L'ENERGIE	12				2	OBLIGATOIRE	CC		
DROIT DE L'EAU	12				3	OBLIGATOIRE	CC		
SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX	12				3	OBLIGATOIRE	CC		

UE OPTIONNELLE (MATIERES A BONUS)

ATELIERS PROJETS URBAINS			18			FACULTATIF	CC		Pas de seconde session
ESPACES ET TERRITOIRES PROTEGES	12					FACULTATIF	CC		

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits à la matière, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit dont la durée est précisée dans les MCCC

Semestre 4	CM	TD	30	Type	Examens session 1		Examens session 2			
					Nature	Durée	Nature	Durée		
UE Spécialisations et approches pluridisciplinaires					12					
DROIT DU VIVANT	12			2	OBLIGATOIRE	CC	Pas de seconde session			
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME	12			2	OBLIGATOIRE	CC				
DROIT PENAL DE L'ENVIRONNEMENT	12			3	OBLIGATOIRE	Ecrit 2h				
PRATIQUE DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	12			3	OBLIGATOIRE	CC				
DOCUMENTS D'URBANISME: ETUDES DE CAS	12			2	OBLIGATOIRE	CC				
UE OPTION PROFESSIONNELLE					18					
GRAND ORAL				7	OBLIGATOIRE	Oral	Pas de seconde session			
STAGE	3 MOIS			4	OBLIGATOIRE	notation effectuée par l'organisme d'accueil				
RAPPORT PROFESSIONNEL				7	OBLIGATOIRE	notation du rapport par l'équipe pédagogique				
ETUDES DE CAS		25			OBLIGATOIRE	Non évalué				
SEMINAIRES THEMATIQUES	25				OBLIGATOIRE					
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE		12			OBLIGATOIRE	Non évalué				
CLINIQUE JURIDIQUE		12			OBLIGATOIRE					
UE OPTION RECHERCHE					18					
GRAND ORAL				7		Oral	Pas de seconde session			
MÉMOIRE DE RECHERCHE				11		Soutenance				
ETUDES DE CAS		25			OBLIGATOIRE	Non évalué				
SEMINAIRES THEMATIQUES	25				OBLIGATOIRE					
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE		12			OBLIGATOIRE					
CLINIQUE JURIDIQUE		12			OBLIGATOIRE	Non évalué				

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits à la matière, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit dont la durée est précisée dans les MCCC